



PARTOUT
POUR TOUS

ORANGE



L'info du CSEE DO Grand Ouest

4 et 6 Mai 2020

Plan de Reprise d'Activités : PRA

Le PRA a été présenté aux élus CSEE DO GO lors des séances du 4 et 6 mai.

La CFDT a rappelé à cette occasion qu'Orange, comme tout employeur, est tenu à l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé des personnels et doit à ce titre prendre toutes les mesures propres à préserver leur santé. Ces mesures comprennent des actions de prévention, des actions d'information et de formation, ainsi que la mise en place d'organisations et de moyens adaptés. La CFDT rappelle que le CSE doit être informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment sur la durée du travail, les conditions de travail, et tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail

Cfdt: La CFDT a donc demandé à la direction que le CSEE DO GO soit consulté avant toute décision de reprise d'activité au sein des unités opérationnelles de la DO ainsi qu'à l'état-major. Elle a également demandé que les CSSCT soient étroitement associées dans cette perspective. Pour rappel les aménagements collectifs relatifs à l'organisation du travail doivent être soumis à l'avis préalable du CSEE.

En effet, le dialogue préalable entre la direction, les représentants du personnel et les membres de droit (inspection du travail, médecin du travail, CARSAT) est indispensable avant la reprise d'activité en vue d'élaborer un Protocole de Reprise d'Activité (PRA). La Direction refuse cette consultation considérant qu'il n'y a qu'un seul PRA national : l'activité d'un technicien de l'Ouest sera la même que celle d'un technicien en Ile de France. Ainsi seul le CSEC serait légitime à être consulté. Nos spécificités régionales ne sont ni prises en considération, ni reconnues. Quant à la charge de travail elle aussi n'est pas évaluée. La CFDT réfute cette position et continuera à faire entendre sa voix.

Cfdt: La CFDT insiste sur le fait que cette crise nous appelle plus que jamais à renforcer notre vigilance sur la nécessaire continuité d'un dialogue social de qualité.

Cfdt: Les élus CFDT ont aussi rappelé à la direction que le télétravail « occasionnel » lié au coronavirus à partir du 11 mai sera la nouvelle norme. La quotité de jours télé travaillés ouvrant droit à l'indemnisation prévue par l'accord de mai 2013 et son avenant de septembre 2017 permet une indemnisation de ces journées. La CFDT demande qu'il en soit tenu compte et que l'application de cette règle soit étendue à l'ensemble du personnel concerné. L'Entreprise a entendu la demande et une prime devrait être proposée.

Cfdt: L'ensemble du personnel durant cette période de confinement et principalement les techniciens ont fait preuve d'un investissement important et d'un professionnalisme exemplaire. Cela mérite d'être souligné et applaudi. Bravo!

Lors de ce CSEE les dossiers présentés ont concerné le personnel en catégorie A et principalement les boutiques, pour qui ce personnel entre dans une reprise complète d'activité avec de nouvelles modalités de travail, les UIs, les commerciaux DEF qui s'inscrivent plus dans une continuité, une relance d'activité.





La Direction nous a indiqué **qu'aucun site tertiaire n'ouvrirait avant la fin du mois de mai**. En effet encore beaucoup d'actions de prévention doivent être

mises en œuvre, telles que :

- ◆ La désinfection des sites,
- ◆ Le contrôle des climatisations mais aussi
- ◆ Le traçage du cheminement,
- ◆ La distanciation entre chaque position de travail (1,5m),
- ◆ Un espace dédié de travail de 4m² doit être respecté,
- ◆ Une restauration proposée en toute sécurité.

Ainsi le nombre de salariés pouvant revenir sur site devra donc être contrôlé. C'est pour cela que selon la configuration du site un vigile pourra être mis à disposition.

Les salariés de **catégorie A** ne revenant pas sur site, la direction confirme ainsi que la norme restera le télétravail et ce jusqu'au 2 Juin voire jusqu'au mois d'août.

Cfdt: La CFDT a rappelé à la Direction que cette situation de télétravail devant perdurer encore longtemps il était désormais de la responsabilité de l'entreprise de mettre à disposition auprès de ce personnel tout le matériel permettant d'améliorer les conditions de travail et de réduire les troubles musculo squelettiques. Cela peut se traduire par ex. par la mise à disposition de double écran, souris et tapis, fauteuil ergonomique, repose pieds,.... en priorisant le personnel en situation de handicap. La direction assure que la réflexion est en cours et qu'une organisation sera trouvée prochainement.

La CFDT restera vigilante sur le bon déroulement des opérations ainsi que sur les mesures d'accompagnement. La CFDT restera en alerte afin que tout se passe au mieux pour les salariés.



Les Chargés d'affaires (capps) rejoignent les techniciens au sein de la catégorie A. Pour autant ils resteront en télétravail avec désormais des dé-

placements possibles. Ils pourraient avoir accès à leurs sites tertiaires mais qui pour l'heure resteront fermés encore plusieurs semaines. L'entreprise confirme qu'aucun technicien n'interviendra chez le client si des cas de covid-19 étaient constatés.

Direction Entreprises France



La CFDT a alerté sur la mise en œuvre des objectifs qui n'ont quasiment pas été revus à la baisse sur un secteur qui est économiquement fortement touché par cette crise sanitaire. Il est à craindre,

malheureusement, que beaucoup d'entreprises traversent une instabilité financière qui ne leur permettra pas de relancer immédiatement leur projet télécom voire chercheront à réduire leurs coûts de fonctionnement.

Malgré cette perspective la direction confirme qu'elle ne reverra pas les objectifs offrant seulement une possible adaptation si en effet un écart trop important, devait être constaté en fin de période.

Concernant la distribution des EPI, les masques ne sont pas encore arrivés. La date de mardi 12 est avancée. La direction réfléchit encore au mode de distribution, peut-être sous forme de drive : un point de livraison serait établi pour remise des équipements et des consignes d'utilisation. Les formations à l'utilisation seront assurées par les managers ou les préventeurs.

Les rendez vous clients devraient rester marginaux et seront effectués en accord avec le manager dans un cadre bien défini avec le client.

DOMP

Cette crise sanitaire voit la transformation de certains métiers comme l'évènementiel. En effet très peu de manifestations sont prévues. La CFDT a demandé la plus grande attention sur ce personnel. La Direction assure en avoir conscience et confirme que ces métiers restent primordiaux car ils permettent d'assurer le lien entre les salariés ainsi qu'avec nos clients. L'appréhension est désormais beaucoup plus digitale et il sera nécessaire d'accompagner les salariés dans cette transformation: acquisition de nouvelles compétences, organisation du travail,....

La CFDT restera présente à vos côtés tout au long du processus.

Cfdt:

Agence Distribution



Le CSEC se prononcera au plus tard lundi 11 ou mardi 12 Mai. Ce ne sera qu'à l'issue de l'avis rendu que nos boutiques pourront amorcer leur phase d'ouverture progressive.

La Direction annonce que l'ouverture au public se fera en deux temps et sous certaines conditions. La 1^{ère} semaine, sur la base du volontariat : ce seront 33 boutiques de la DO

GO sur les 69 qu'elle comptabilise qui ouvriront leurs portes.



- ◆ Elles seront nettoyées et un marquage au sol d'orientation sera effectué
- ◆ Avant ouverture, des formations d'1/2 journée seront assurées : utilisation des EPI, gestes barrières, consignes de vente,...
- ◆ Présence d'un vigile dans chaque boutique,
 - ◆ Les clients ne seront reçus que sur RDV d'1/2 h maximum pour des actes simples. Le Directeur de la DOGO nous a confirmé que sur son périmètre les clients devront porter un masque pour être servis,
- ◆ Une position fixe sera attribuée à chaque conseiller pour la journée et des plexiglass seront installés,
- ◆ Le paiement sans contact sera privilégié,
- ◆ La position accueil sera tournante et une visière fournie afin de protéger le salarié. Chaque boutique recevra une dotation de 4 visières dont 2 réservées au vigile. La CFDT considère que chaque conseiller doit pouvoir bénéficier d'une visière. Ce type d'équipements ne pouvant se prêter. Lors du CSEC la Direction a confirmé qu'une visière par conseiller serait fournie,
- ◆ Une organisation sera trouvée par boutique afin d'assurer la pause méridienne ; Les réflexions sont en cours comme la possibilité de rentrer se restaurer à son domicile,...
- ◆ L'accès au back office sera limité en fonction de la taille de celui-ci : 1 à 2 personnes maximum si ce dernier est de petite taille,
- ◆ Les amplitudes de travail ne changeront pas mais des adaptations horaires seront possibles en fonction des contraintes personnelles, des horaires d'ouverture des centres commerciaux,
- ◆ Pour les boutiques comptant 1 seul RB, les Directeurs de Secteur (DSV) interviendront en soutien,
- ◆ L'ensemble des conseillers ne regagnera pas les boutiques en lien avec les règles de distanciation sociale. Il leur sera demandé d'effectuer du télétravail. Ils auront en charge, par exemple, le rappel des clients pour qualification du rendez vous, pourront effectuer des actes commerciaux,.... Pour ce faire des PC nomades leur seront fournis.

La direction indique qu'à compter du 11 mai plus aucun salarié de l'AD ne sera en dispense d'activité. Les situations particulières seront donc examinées par la ligne managériale. Si toutefois l'activité ne pouvait être exercée (garde d'enfant) il sera proposé un alignement aux règles RH : 2 jours de CA abondés par l'entreprise de 3 jours d'ASA (proratisés en fonction du régime de travail).

Cfdt:

La CFDT alerte la Direction sur la charge de travail et la continuité managériale, à l'heure où les responsabilités des managers et leur engagement n'ont jamais été aussi importants.

L'ensemble des élus CFDT restera attentif. Durant ces prochaines semaines nous viendrons à votre rencontre.



Prochaines séances du CSE DO GO : Jeudi 28 Mai 2020



Cfdt:

**PARTOUT
POUR TOUS**

ORANGE

• **DS Coordinatrice CFDT et RS de ces séances** : Nicole NARAÏNEN •

• **Vos élu-es titulaires au CSE Direction Orange Grand Ouest** :

Henda MATHLOUTHI, Arnaud AUTRET, Laurence AVRIN, Véronique SEKMA, Vincent BO-DIGUEL, Laurent BRAS, Catherine FAUGEROUX, Valérie LE GOUPIL, Gilles BARBIER, Jacques BOURTHOURAULT, Franck LE SAUZE.

• **Vos élu-es suppléant-es**:

Margot DUBOIS, Jean-Daniel CHANU, Mireille VIVIER, Corinne BLANCHARD, Hassan DOUASSE, Alain ABADIE, Rozenn Le Hir, Marie-Pascale SAUPIN, Jean-Paul Leray, Régis GARREAU, Olivier LE DOUARIN